



A la une !

Quelle réglementation maritime en phase d'exploitation et avec quel besoin en maintenance ?

Un cadre de fonctionnement spécifique

Comment fonctionne un parc éolien offshore ? Dans sa phase d'exploitation de quoi aurait besoin le projet de parc au large de Saint-Briec tant sur le plan humain que technique ? Quelles opérations de maintenance sont nécessaires et avec quelles qualifications ? Areva, fournisseur des éoliennes, expliquera la manière dont fonctionne en phase d'exploitation un tel site industriel.

Puis le Maître d'Ouvrage fera part de ses besoins de maintenance tant sur le plan humain, que sur celui des qualifications professionnelles requises ; enfin il présentera son cahier des charges pour l'implantation portuaire de son site de maintenance.

Une réglementation à définir en matière de sécurité et de sûreté

Largement discutée, lors de la réunion thématique du 27 juin à Binic dédiée aux utilisateurs de la mer, la question de l'utilisation de l'espace maritime et de la circulation au sein du parc éolien de Saint-Briec est au cœur de toutes les attentes.

Quelle peut-être la circulation au sein du parc ? Pour quels types de bateaux, en quel nombre ? Quelles activités, notamment la pêche, seront autorisées ? Quelle nouvelle réglementation la France doit-elle prendre pour assurer d'une part, la sécurité dans et aux alentours du parc, et d'autre part la sûreté de ces sites industriels ? Autant de questions auxquelles le Préfet Maritime de l'Atlantique apportera des premiers éléments de réponse.

Comme à chacune de nos réunions publiques, **deux heures d'échange avec la salle** sont prévues afin que ceux qui le souhaitent puissent **exprimer leurs avis et interroger le Maître d'Ouvrage ou les intervenants**.

Nous vous attendons nombreux le 11 juillet à Langueux pour débattre avec le Maître d'Ouvrage et chacun des intervenants, et poser vos questions.

A retenir

Réunion publique

- **Jeudi 11 juillet 19h :**
Espace Culturel
Le Grand Pré - Langueux

**Réunion thématique :
Exploitation, maintenance
et sécurité / sûreté**
accueil par
Michel LESAGE,
député-maire
de Langueux ;
interventions de :
Michel BREMOND,
Vice-président du
Conseil Général 22 ;
le Vice-amiral d'escadre
Jean-Pierre LABONNE,
Préfet Maritime de
l'Atlantique

**et deux heures de débat
avec la salle.**

Déroulé de la réunion
Plan d'accès ici

Retrouvez les verbatims, présentations des intervenants et questions posées lors des réunions thématiques passées sur notre site internet en cliquant [ici](#)

Conclusions de l'expertise complémentaire indépendante

Mercredi 17 juillet à 19h, à Saint-Briec, Parc des expositions du Brézillet (auditorium Hermione)

Nous rappelons que suite à deux demandes d'expertise complémentaire indépendante sur les impacts visuels du projet sur le paysage, la CPDP a décidé d'ajuster son calendrier des réunions publiques en dédiant une réunion thématique à la restitution des résultats de l'expertise indépendante commandée à une société italienne par la CNDP, elle-même prestataire de l'Ecole Navale de Brest.

Nous vous y attendons nombreux !

Retour sur...

200 personnes ont participé, le 27 juin à Binic, à la réunion thématique portant sur « les impacts du projet sur les utilisateurs de la mer ».



Revivez cette réunion publique sur le [site du Débat](#).

Nous avons recueilli à chaud vos réactions et vos sentiments :

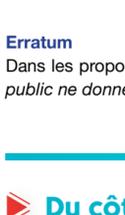


Thierry GRAFTIAUX - Planguenoul

« Sur la forme je n'ai rien à redire, tout le monde à droit à la parole, il y a un bon éventail d'intervenants et le débat est riche. Sur le fond je vous le dis : c'est plié, terminé ! Ce parc se fera. Or, quel est l'intérêt d'un tel parc pour les gens de la côte ? On nous répond 140 emplois... cela représente bien peu et notre électricité sera toujours aussi chère. L'impact visuel reste pour moi le plus important. Pourquoi le Maître d'Ouvrage ne repousse-t-il pas le parc plus loin des côtes ? Je crains qu'avec un tel parc on ne parle de la baie de Saint-Briec que pour deux choses : les algues vertes et les éoliennes. »

Claire Le RESZE - Plérin

« C'était ma première réunion publique. Je suis venue car en tant que surfeuse, je suis inquiète des effets du parc éolien sur la houle. Maintenant la question des impacts lors de la construction sur le fond, la faune et la flore est aussi très importante pour moi. »



Vincent BIARNÈS - Saint-Briec

« On entend plusieurs intervenants plus ou moins pertinents, mais les échanges sont globalement de qualité. Le débat est clair, les réponses précises et compréhensibles. Le principe du débat public est vraiment nécessaire car je me rends compte que les gens se posent vraiment beaucoup de questions. »

Erratum

Dans les propos d'Ismaël BERNARD publiés dans la e-newsletter n°9, il fallait lire : « Le débat public ne donne pas l'impression que le projet puisse être changé ou abandonné à son issue ».

Du côté de la CPDP



3 questions à Bruno de TRÉMIOLLES, membre de la CPDP

Vous qui avez réalisé toute votre carrière dans un grand groupe industriel, quel regard portez-vous sur le débat public et sur le projet éolien au large de la baie de Saint-Briec ?

Le débat public, ou la forme de démocratie participative qu'il incarne, permet à tous d'être informé des projets d'infrastructures que l'Etat, les collectivités ou les industriels ont pour le territoire. En cela il est vraiment utile. Il permet également d'ausculter un projet sous tous les angles possibles : humain, économique, financier, technique, etc.

La loi, en fixant à la CNDP un cadre clair et précis aux débats publics, permet de faire respecter partout les mêmes règles : information complète, équité de traitement entre les participants, souci d'argumentation des points de vue exprimés.

En ce qui concerne le débat public sur le projet de parc éolien, il est important que le grand public puisse appréhender ce projet avec une vision industrielle. En effet, le parc - s'il voit le jour - aurait une durée de vie d'au moins 20 ans. Durant cette période il connaîtra différentes phases : construction, exploitation, maintenance et démantèlement. Ce sera donc un « objet » vivant qui vivra et évoluera au fil des années.

En quoi le débat public peut aider un industriel ?

Le débat public, en permettant de partager avec le Maître d'Ouvrage, ce projet avec une vision industrielle. En effet, aujourd'hui personne n'imaginerait qu'un industriel fasse abstraction de l'environnement dans lequel il souhaite inscrire son projet. Le débat public, en favorisant le dialogue entre le public et l'industriel, permet à ce dernier de bien prendre en compte les attentes, besoins et contraintes des habitants. La construction que nous menons, en amont du projet, permet donc au Maître d'Ouvrage de mieux comprendre le territoire sur lequel il a le projet de s'implanter.

La réunion du 11 juin portera sur l'exploitation, la maintenance et la sécurité du parc éolien, qu'attendez-vous de cette réunion ?

J'attends du Maître d'Ouvrage une présentation précise et compréhensible des phases d'exploitation et de maintenance, des contraintes qu'elles comportent et des éventuels changements ou nuisances qu'elles pourraient entraîner.

J'attends du public des éléments argumentés sur ses besoins, ses attentes, notamment en matière de navigation et de sécurité dans le public, mais également à proximité du parc. Cette expression doit permettre aux matières de décider des meilleures règles à appliquer afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de la mer.

Participer

N'oubliez pas... le site Internet Interactif de la Commission vous permet de :

- Poser vos questions
- Donner votre avis
- Soumettre une contribution
- Rédiger un cahier d'acteur

70 cahiers d'acteur ont déjà été envoyés à la CPDP. Pour télécharger les cahiers d'acteur disponibles cliquez [ici](#) !

349 questions ont été posées par écrit ou par sms à la CPDP pour le Maître d'Ouvrage. A ce jour, 241 ont obtenu une réponse. Retrouvez [ICI](#) les premières réponses et posez vous aussi vos questions.

Vous pouvez consulter de nombreuses informations et documents concernant le débat public et poser des questions sur le site : <http://www.debatpublic-eoliennesenmer22.org>

Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « [Participer](#) » de notre site internet.

NOUVEAU
+ simple
+ facile
Posez vos questions
par SMS au
06 02 29 98 25

Ce débat est le vôtre, participez !



CONTACTS :

Commission Particulière du Débat Public
pour le projet de parc éolien en mer, au large de la baie de Saint-Briec
16, rue de la Morgan - Bâtiment Énergie 22, porte B, 1^{er} étage - 22360 LANGUEUX
Tél : 02 56 26 80 68
secretariatgeneral@debatpublic-eoliennesenmer22.org
www.debatpublic-eoliennesenmer22.org